



Bordereau de versement de Taxe d'apprentissage 2021



La Mission Locale des Jeunes de Montpellier Méditerranée Métropole (MLJ3M) fait partie de la liste des organismes participant au service public de l'orientation tout au long de la vie par la Région OCCITANIE et à ce titre, est habilitée à recevoir le solde de 13% de la taxe d'apprentissage (loi Avenir professionnel 01/08/2018).

Votre entreprise

Nom	
Adresse	
Code postal	
Ville	
N° SIRET	

Personne à contacter

Nom - Prénom	
Téléphone	
Courriel <i>(pour l'envoi du reçu)</i>	

Calcul du solde de votre Taxe d'Apprentissage

Masse Salariale 2020 :	
Taxe brute : MS x 0.68%	
Solde de taxe : Taxe brute x 13%	

**Montant de votre versement de
solde de taxe d'apprentissage en
faveur de la Mission Locale des
Jeunes de Montpellier :**

€

Votre mode de règlement par :

- Chèque bancaire à l'ordre de la Mission Locale des Jeunes Montpellier
- Virement bancaire au bénéfice de la Mission Locale des Jeunes Montpellier
BANQUE POSTALE CENTRE FINANCIER MONTPELLIER
IBAN : FR16 2004 1010 0914 7862 9B03 088
BIC : PSSTFRPPMON

Date

Lieu

Nom et
fonction

Signature
et cachet